

	Procédure Qualité Directives de Gestion Environnementale	pr-m1-011 Version : 1 Date : 09/01/24
--	---	--

Engagement

Les entreprises du groupe, GecoH SA, Régence Production SA, Timeless Manufacture SA, GVA Montres SA et GVA Cadrans SA, sont des entreprises de production industrielle spécialisée dans les métiers horlogers et joailliers.

A ce titre, les entreprises du groupe sont conscientes des enjeux environnementaux et qu'une gestion rationnelle de ces ressources relève de leurs responsabilités. Elles s'engagent en faveur de la préservation de l'environnement. Ceci est le cas notamment au vu des importantes quantités de matières et de ressources qu'elle exploite dans le cadre de sa production. C'est dans ce but qu'ont été rédigées ces Directives de Gestion Environnementale et qu'ont été développés les outils qui en découlent.

Les entreprises du groupe respectent scrupuleusement les lois applicables à ses activités. Elles identifient les textes pertinents pour leurs activités et leurs évolutions au travers de ses partenaires commerciaux et d'organisations et médias professionnels.

Cette procédure s'applique aux entreprises du groupe, ses collaborateurs quel que soit leur statut et niveau hiérarchique ainsi que ses prestataires externes intervenant dans les sites de la société et ses visiteurs.

Cette procédure est révisée une fois par année et mise à jour au besoin.

Objectifs

Définir la manière de préserver l'environnement par les entreprises du groupe. Cette démarche englobe le respect des lois applicables ainsi que des démarches volontaires complémentaires.

Système de gestion

Les entreprises mettent en place un système de gestion approprié à leur taille et ambitions :

- Respect du cadre légal et veille juridique
- Analyse de risques et impacts ainsi que les mesures de prévention et réduction appropriées
- Revues annuelles associées à ce sujet
- Actions de réduction des impacts environnementaux
- Information et / ou formation des collaborateurs et partenaires commerciaux

Les collaborateurs sont encouragés à faire des suggestions d'amélioration afin de réduire les impacts environnementaux de l'entreprise.

Description de la procédure et outils

La présente directive de Gestion Environnementale, concerne les enjeux environnementaux liés à la consommation et aux émissions produits par les entreprises.

Afin de définir les incidences que génèrent les entreprises sur leurs environnements et donc les besoins en matière de gestion environnementale qu'elles requièrent, une analyse de son contexte et des risques présents a été réalisée.

- L'analyse de risques est effectuée par les responsables ainsi que le suivi des consommations et émissions.

Cette analyse de risque inclus la prise en compte des incidences économiques liées aux enjeux environnementaux et à leur gestion d'une part, mais aussi l'évaluation de la sensibilité et la pertinence des enjeux environnementaux et du degré de maîtrise de ces derniers par l'entreprise.

- Lors de la revue annuelle le suivi des actions et l'analyse de risque sont discutés.
- Si des écarts sont constatés alors des mesures correctives sont instaurées et rediscutées lors d'une revue intermédiaire.

A l'inverse un rappel de la présente Directive est transmis aux collaborateurs en attente de la prochaine revue.

Les entreprises s'engagent à mettre en place des bonnes pratiques et à implémenter des outils de gestion environnementale pour assurer le suivi de ces pratiques. Il s'agit principalement de la réalisation d'une veille réglementaire et technique régulière, qui permet la mise à niveau des installations, l'utilisation des produits ayant le moins d'incidences possibles sur l'environnement et une utilisation rationnelle des ressources.

En parallèle, les analyses de risques renseignant un certain nombre d'indicateurs clés pour l'entreprise, permettent d'opérer le suivi de l'activité et l'atteinte de ces différents objectifs.

Le suivi des analyses de risques repose également sur la fixation annuelle d'objectifs pour chacun des indicateurs définis. L'analyse de ces indicateurs, leur interprétation et la mise en œuvre d'action à leur égard permet de garantir le respect du principe d'amélioration continue, pour lequel les entreprises se sont engagées.

Résultats à observer

L'analyse a démontré que les enjeux principaux de gestion environnementale pour les entreprises du groupe en termes d'incidences économiques sont liés à l'activité industrielle.

Cependant, elle est consciente des impacts environnementaux se produisant dans ses activités, en amont de celles-ci, notamment l'approvisionnements en matières premières et en aval de sa chaîne de valeur.

Principaux risques et impacts environnementaux

- Consommation d'énergie et de ressources naturelles
- Déchets, rejets et pollution de l'air, de l'eau et des sols
- Émissions de gaz à effet de serre liés aux bâtiments, transports de personnes et marchandises ainsi qu'aux achats des biens et services utilisés

Exploitation des ressources naturelles

- L'électricité utilisée pour la fabrication et l'exploitation des locaux (Les entreprises basées en Suisse s'approvisionnent en électricité d'un mix de provenance renouvelable).
- Du fioul pour le chauffage
- De l'eau pour la fabrication et l'usage sanitaire,
- De papier et carton
- De plastique
- De matières précieuses et non précieuses requises pour la fabrication des produits (métaux et pierres)
- Ainsi que le transport des personnes et des marchandises.

L'entreprise demande à ses collaborateurs de prêter attention aux consommations d'énergie et ressources dans le cadre de leurs décisions et comportement de tous les jours.

En sélectionnant des fournisseurs qui partagent les mêmes valeurs et attentes, les entreprises favorisent des partenaires qui adoptent de bonnes pratiques environnementales dans leurs activités et celles de leurs propres fournisseurs.

Pour ses achats courants, l'entreprise peut intégrer des critères de durabilité au travers des choix proposés par les fournisseurs en s'inspirant du modèle d'achats durables publié par le canton de Genève. Cela signifie, chercher une solution alternative pour répondre au besoin en favorisant les solutions durables, en renonçant à l'achat, réutiliser et réparer d'acheter, recycler en fin de vie. Prendre en compte le coût total de possession. Respecter l'être humain qui fabrique ou utilise le produit. Prendre en compte l'environnement sur l'ensemble du cycle de vie du produit

Déchets et rejets

Des déchets sont générés lors de la fabrication des produits :

- Métaux précieux et non précieux
- Liquides de refroidissement : huile, eau
- Eaux usées de lavage des pièces et des locaux
- Chiffons et divers consommables de production

L'activité administrative génère également des déchets tels que :

- Papier et carton
- Verre
- Piles

L'ensemble des déchets est traité de manière appropriée par des prestataires habilités afin de favoriser la réutilisation, le recyclage ou l'élimination.

Pour des considérations à la fois économiques et environnementales, l'entreprise tend à réduire la production de déchets, notamment :

- La quantité d'emballage et conditionnement consommée, notamment en mettant en place des schémas de réutilisation avec ses clients et fournisseurs.
- Des gaz à effet de serre sont produits pour le chauffage et le transport de personnes et marchandises. Les entreprises encouragent la mobilité douce ainsi que le co-voiturage des collaborateurs.
- Des émissions indirectes sont associées à l'achat de produits et services et l'entreprise s'efforce, lorsque cela est possible, de les réduire en choisissant des prestataires partageant les valeurs et engagements.

Les collaborateurs sont appelés à ne pas jeter de déchets hors des contenants mis à disposition dans l'entreprise et dans les espaces extérieurs.

Produits chimiques

Les entreprises cherchent à minimiser l'utilisation de produits chimiques. Ce sujet est détaillé dans le cadre de la procédure de Gestion des produits chimiques.

Stratégie de réponse aux problématiques

L'analyse de risque a également démontré que les entreprises doivent adopter trois attitudes face aux problématiques qui la touchent :

- **Vigilance** | Il s'agit de garder un œil sur l'évolution de l'enjeu, sans entreprendre de mesure supplémentaire dans la hâte. Le niveau d'action est cohérent avec l'importance de la sensibilité de l'environnement.
- **Vérification** | Une démarche préventive doit être établie. Elle doit aller au-delà des actions strictement nécessaires. Dans la plupart des cas, la démarche doit impliquer des mesures de contrôle périodique.
- **Prise en charge de certains risques potentiels** | L'enjeu est à surveiller de près, car il est moyennement à très sensible pour l'entreprise et peu de choses sont en place.

Information et formation

Différents documents sont à disposition pour sensibiliser les collaborateurs aux problématiques environnementales et les inciter à réduire les impacts. Un rappel d'information annuel est également effectué pour favoriser l'évolution des pratiques.

Les entreprises s'efforcent également d'influencer ses partenaires commerciaux notamment au travers d'envoi de la politique d'approvisionnement responsable, du code de conduite fournisseur et du questionnaire KYC.

Archivage

Les documents sont conservés 5 ans afin de pouvoir effectuer le suivi correct des actions et mesures correctives.

Documentation associée

Procédure de gestion des produits chimiques
Règlement interne
Analyses de risques Environnement
Suivi des consommations et déchets
PV de revues annuelles Environnement, déchets et émissions